



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourismecivil International Finances

Communiqué Conseil du 09/09/2013



Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 9 septembre 2013

Ce lundi 9 septembre 2013, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Déclaration de politique du logement pour la législature !
- Investissements police : caméras et analyseur de trafic
- Petites incivilités : Modification du règlement sur la propreté de la voie publique
- Organismes au service des ménages : soutien et subsides
- Les études de traducteur-interprète : un cursus complet organisé à Liège

Déclaration de politique du logement pour la législature !

Conformément à l'article 187 du Code wallon du logement et de l'habitat durable, chaque commune est amenée à adopter, pour la législature communale, une déclaration de politique locale en matière de logement.

Celle-ci permet à la commune d'explicitier son projet pour le développement de l'habitat sur son territoire et sert de base à la réalisation des divers programmes d'investissements en matière de logements.

Notons que la présente déclaration s'appuie sur le travail mené avec les différents acteurs du logement dans le cadre de la réactualisation du Projet de Ville.

Il n'est plus à démontrer que le logement est un élément déterminant de la restructuration des liens sociaux, et un facteur essentiel au renforcement de la cohésion sociale.

L'accès au logement conditionne en effet l'accès à d'autres droits (tels que le travail, la santé, la sécurité...).

C'est la raison pour laquelle, un des axes centraux de la politique du logement, défini dans cette déclaration, est de permettre à tous de trouver un logement décent et accessible.

La politique du logement est une politique de proximité menée en vue de rencontrer les besoins diversifiés recensés dans la commune et d'apporter des réponses à divers enjeux :

- augmentation de la population,
- vieillissement et précarité d'une partie de la population,
- transition énergétique.

Face à ces enjeux la Ville avec l'ensemble de ses partenaires développe depuis plusieurs années des programmes d'actions spécifiques pour améliorer l'accès et la qualité des logements

Il est important de noter que les processus de rénovation urbaine s'inscrivent sur des échelles de temps dépassant la durée de plusieurs législatures.

On peut noter parmi ces programmes d'actions :

- la mise en œuvre par les différents opérateurs des programmes d'actions en matière de logement de la Région wallonne et du Plan logement de la politique fédérale des grandes villes ;
- les montants importants que la Ville de Liège investit sur fonds propres ;
- la mise en œuvre par les sociétés de logements sociaux du programme exceptionnel d'investissements (PEI) en vue de rénover et renouveler le parc de logement social existant ;

- les opérations de contrôle de la sécurité et de la salubrité des immeubles, ainsi que les opérations de lutte contre la traite des êtres humains menées en collaboration par les services de la police, de la justice ;
- la revitalisation de l'espace public par l'aménagement de la voirie, la valorisation du patrimoine, la création d'espaces verts ;
- la création d'une Maison de l'Habitat permettant la promotion des diverses aides et primes communales, régionales et fédérales ;
- la mise en œuvre des Zones d'Aménagement Communal Concerté (Z.A.C.C.).

Soulignons que la politique du logement est indissociable d'une politique d'aménagement du cadre de vie au profit des habitants (infrastructures de détente, parcs publics, ...).

Il s'agira pour la Ville de Liège au cours de cette législature de poursuivre ces différentes actions et de développer des outils complémentaires et novateurs pour atteindre les objectifs fixés qui concernent le cadre bâti, le domaine social ou encore le développement durable.

L'objectif central de la politique menée par la Ville de Liège sera l'augmentation du nombre de logements publics et privés sur le territoire communal pour répondre aux besoins importants de nouveaux logements au cours des 20 prochaines années (projection : 30.000 nouveaux habitants en 20 ans).

Pour ce faire, différents moyens seront utilisés :

- La Ville mobilisera toutes les structures, opérateurs, terrains (publics), outils (dont les « Community Land Trust ») et mécanismes existants afin d'augmenter le nombre de logements publics et privés accessibles et ainsi permettre à chacun de s'établir et de vivre à Liège, quelles que soient ses ressources.
- La valorisation des terrains à bâtir que la Ville a dans son patrimoine permettra la création de centaines de logements publics et privés dans le cadre de partenariat avec les opérateurs publics du logement et des promoteurs privés. Les « marchés de promotion » et les « appels à intérêts » feront partie des outils juridiques utilisés pour concrétiser ces partenariats.
- Contrôle de la qualité des logements
- Lutte contre l'insalubrité des logements, contre les marchands de sommeil et la traite des êtres humains
- Augmenter le nombre de logements au loyer conventionnés sur le marché locatif
- Favoriser la création de logements solidaires
- Favoriser l'émergence de résidences-services sociales
- Augmenter l'offre de « résidences » pour étudiants afin de libérer pour les familles des immeubles divisés en petits logements
- Développer des espaces verts à proximité des logements
- Développement durable–transition énergétique :
 - ⇒ assurer une information, une sensibilisation et une guidance énergétique aux ménages
 - ⇒ de systématiser l'intégration de la performance énergétique des logements, compte tenu des nouvelles exigences, dans les cahiers des charges relatifs à la construction et à la rénovation de logements publics
 - ⇒ inciter les promoteurs à s'engager, au-delà des performances énergétiques et environnementales minimales, dans des conceptions de projets d'urbanisme durable

Le Collège entend faire du logement une priorité car il représente un droit fondamental dont beaucoup d'autres découlent. Il assumera ainsi ses responsabilités d'acteur majeur dans ce domaine.



Investissements police : caméras et analyseur de trafic

Extension du réseau caméra

Depuis 2006, une attention particulière est portée au développement et à l'amélioration du réseau de caméras. Destiné à assister les services de police en 3 matières spécifiques (mobilité, maintien d'ordre et sécurité), le réseau doit suivre les innovations technologiques pour garantir sa performance.

Pour rappel, le réseau est alimenté par fibres optiques. Il dessert également la téléphonie et le système informatique de la Zone et a nécessité un investissement conséquent de 4 millions €.

Actuellement, 118 caméras sont opérationnelles, auxquelles il faut ajouter un accès « vision » aux 8 caméras du TEC et à celles du tunnel de Cointe.

Le Collège propose au Conseil communal de ce lundi, d'adopter un marché d'un montant de 113.740 € visant améliorer le stockage des images issues des caméras de surveillance.

Cette acquisition est rendue nécessaire d'une part par l'extension du réseau caméra et d'autre part par le **remplacement progressif des anciennes caméras par des caméras HD** (Haute définition), lesquelles réclament une capacité plus importante.

Ce nouveau système permettra à la Zone de Police de conserver, selon le prescrit légal, les images 30 jours contre 7 actuellement.

Le Collège propose également au Conseil d'adopter un marché d'un montant de 90.630 € permettant d'installer 3 nouvelles caméras, d'en déplacer une et d'en remplacer 5 autres.

Les nouvelles installations répondent à des demandes soutenues des habitants et des représentants du Conseil pour ce qui concerne la rue Saint-Hubert (avec vision sur l'Îlot Saint-Michel) et le Quai de la Goffe.

Une nouvelle caméra sera également installée au Parc du Potay pour une meilleure surveillance de la Place des Déportés et du rond-point. En effet, cette endroit est un point important de la gestion du trafic notamment aux heures de pointe.

Analyseur de trafic

La mobilité constitue un défi quotidien pour les autorités communales. Le Collège et la Zone de Police tentent en permanence d'améliorer la gestion du trafic sur le territoire communal que ce soit au travers d'actions préventives, répressives ou d'aménagement de voiries.

Afin d'avoir une vision réaliste et juste des mouvements du trafic sur la Ville de Liège, le Collège propose au Conseil d'adopter un marché d'un montant de 5.600 € visant à acquérir un nouvel analyseur de trafic.

L'analyseur de trafic se présente comme une boîte noire de format A4 et de 15 cm d'épaisseur. Il se place sur un support vertical (poteau, arbre, etc...) et passe inaperçu auprès des usagers.

Il sert à mesurer la vitesse effective des automobilistes, le type de véhicule utilisé ainsi que leur nombre et ce, 24/24h.

Ce outil permet également d'objectiver les plaintes mais il n'est pas destiné à la répression puisque les données recueillies sont anonymes.

Concrètement, l'analyseur est placé pendant 10 jours, comprenant le plus souvent 2 week-ends (ce sont les nuits de week-ends que les excès de vitesse se commettent le plus souvent), à un emplacement spécifique répondant généralement à une demande de riverains.

Suite aux analyses qui en découlent, **la Zone de Police peut proposer de manière objective des réponses pertinentes** aux situations constatées. Il s'agit, pour lutter contre la vitesse excessive soit d'**actions répressives ou d'aménagements de voirie**. Pour lutter contre certains types de comportements cela peut se traduire par des **opérations de sensibilisation** ou de verbalisation (camions non autorisés, utilisation d'emplacements handicapés, des zones de livraison,...).

La Zone de Police sera ainsi équipée de 3 analyseurs de trafic.



Petites incivilités : Modification du règlement sur la propreté de la voie publique

Considérant qu'il est de son devoir de prendre toutes les mesures en vue de garantir un cadre de vie de qualité à ses habitants ainsi que de promouvoir la propreté et l'hygiène du domaine public et privé, le Collège communal propose au Conseil de modifier le règlement de police du 2 mai 2011 afin d'y insérer un chapitre 3 bis.

Cette modification du règlement prévoit une obligation d'entretien du domaine privé. Tout propriétaire devra maintenir, en tous temps, le bon état de son terrain non bâti ainsi que des parties non bâties de sa propriété.

Il évitera donc de :

- laisser pousser la végétation au point qu'elle menace la sécurité, la propreté, la salubrité ou la tranquillité publique ;

- déposer, d'abandonner ou de conserver, tout ce qui est de nature à porter atteinte à la sécurité, la propreté, la salubrité ou la tranquillité publique.



Organismes au service des ménages : soutien et subsides

La Ville de Liège via son département des affaires sociales, octroie ce soir un montant de **65.000 € répartis entre 24 associations à vocation sociale**.

Monsieur l'Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale a reçu les sollicitations de diverses associations au cours des derniers mois et a décidé de les soutenir dans leur mission. **Les montants octroyés à ces diverses associations vont de 1000 à 11.000 €**. Ces associations œuvrent dans le domaine de :

L'aide aux personnes handicapées

Quelques exemples :

- « Similes Wallonie » : cette asbl soutient et accueille les familles et proches de personnes atteintes d'un trouble psychique.
- « AFRaHM » : association nationale d'aide aux handicapés mentaux. Cette association est en outre partenaire de la Ville dans le cadre de la formation de sensibilisation aux personnes handicapées que dispense le service communal AccessPlus aux chauffeurs de bus de la TEC.
- « Fédération francophone des sourds de Belgique » : cette association vise à valoriser la personne sourde et à défendre ses droits à l'information et à l'intégration socio-professionnelle. La journée mondiale des sourds se déroulera d'ailleurs le 28 septembre à Liège, avec le soutien de l'Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale.

L'aide aux personnes en souffrance ou défavorisées

Quelques exemples :

- « Calif asbl » : cette association qui vise à coordonner quelques 50 organismes d'insertion sociale et professionnelle a pour objectif de renforcer les compétences des travailleurs et de favoriser les échanges et réflexions au sein du secteur.
- « Cap migrants » : cette asbl accompagne les personnes étrangères dans leur parcours d'intégration/insertion et/ou dans la régularisation de leur séjour.
- « Mouvement belge pour l'égalité parentale » : cette asbl fournit une aide morale et juridique aux personnes séparées ou divorcées en vue de résoudre les problèmes de garde d'enfants.

L'intergénérationnel

Quelques exemples :

- « Un toit deux âges » : cette association propose la cohabitation entre seniors et étudiants dans une relation win-win.
- « FormatThé asbl » : Initie et forme les personnes du 3ème âge à l'informatique dans une relation intergénérationnelle.
- « C'est Tasse et Chouette » : cette asbl favorise le développement d'activités sociales et culturelles dans un espace de rencontre et d'échange entre citoyens en proposant diverses activités.



Les études de traducteur-interprète : un cursus complet organisé à Liège

Toujours soucieuse de la qualité de son enseignement et de la diversité de choix offerte à ses élèves et étudiants, la Ville de Liège, en collaboration avec l'ULg, organise un Master en Traduction-Interprétation intégralement dispensé à Liège, sur les sites de la Haute-Ecole et de l'Université.

Cette formation très pointue était jusqu'alors organisée conjointement entre la Ville, l'ULg et l'Université de Mons, mais les étudiants devaient suivre leur deuxième année de Master uniquement à Mons. Dès cette rentrée académique, le cursus complet est donc entièrement dispensé à Liège, tant en 1er qu'en 2ème Master.

Un atout pour Liège, au sein de l'Euregio

C'est un véritable atout pour la Ville et ses étudiants. Il faut savoir qu'auparavant, seules les universités de Bruxelles et Mons dispensaient ce type d'enseignement : l'unique solution pour les Liégeois était donc de quitter Liège pour parfaire leurs études. Or, la situation géographique de Liège au sein de l'Euregio rendait cette offre de formation encore plus évidente.

Il s'agit d'une formation classique d'interprète de conférence, c'est-à-dire que le professionnel formé traduit un discours depuis une langue étrangère vers sa langue d'origine. A cette formation de base déjà exigeante, La Haute-Ecole de la Ville de Liège, en codiplômation avec l'ULg, ajoute deux spécificités par rapport à ce qui existe déjà en Communauté française.

Les spécificités d'une formation d'excellence

En général, un interprète traduit d'une langue étrangère vers sa langue maternelle. Les exigences croissantes du marché de l'emploi font qu'on leur en demande plus aujourd'hui. Nos futurs diplômés seront aussi capables d'assurer ce que l'on appelle une interprétation de « retour », c'est-à-dire qu'ils seront non seulement capables de traduire un discours depuis une langue étrangère vers leur langue maternelle, mais également dans le sens inverse. Par exemple, le diplômé traduit de l'allemand au français puis du français à l'allemand avec la même excellence. Cette formation sera assurée par des enseignants native speakers des langues concernées (anglais, allemand, néerlandais et espagnol). Cette compétence particulière est très recherchée sur le marché du travail et en particulier dans les grandes organisations internationales qui pourront ainsi bénéficier de professionnels capables de traduire dans les deux langues concernées.

D'autre part, une formation d'interprète de liaison leur sera aussi dispensée. En dehors des grandes organisations internationales, des interprètes sont également requis dans le cadre de réunions d'entreprises entre participants parlant des langues différentes. L'interprète joue alors un rôle différent et tout aussi exigeant. Il doit presque du tac au tac synthétiser le discours d'un interlocuteur et le traduire pour un ou plusieurs autres. Il ne s'agit pas alors de traduire mot à mot mais de délivrer à chacun le contenu du discours pour que la discussion soit fluide et la communication efficace. Bref, la formation de traducteur-interprète nécessite, outre une excellente connaissance des langues étrangères, une parfaite maîtrise de la langue maternelle, des compétences culturelles et linguistiques, ainsi que de la concentration et de la résistance au stress.

En phase avec la réalité professionnelle

En pratique, les cours sont dispensés par des interprètes chevronnés, au contact quotidien avec le métier et ses exigences. Le cursus comprend aussi un stage professionnalisant obligatoire de deux mois, qui permet à l'étudiant d'être réellement en phase avec la réalité professionnelle. L'équipement technique n'est pas en reste puisqu'aux six cabines doubles de traduction déjà existantes viendront s'ajouter quatre cabines supplémentaires à la rentrée. Encore une façon de mettre les étudiants en contact direct avec la réalité professionnelle.

Enfin, pour être certain de faire le bon choix, un séminaire d'initiation à l'interprétation est organisé mi-septembre en Master 1. Durant deux semaines, trois interprètes dispenseront trente heures de cours pour que les étudiants puissent se faire une idée concrète de la réalité du métier et les aider dans leur choix en pleine connaissance de toutes ses facettes.

Renseignements et inscriptions:

Haute-Ecole de la Ville de Liège, catégorie Traduction-Interprétation, rue Hazinelle, 2 – 4000 Liège, au 3ème étage (local 3010).

 04/223.53.60

 www.hel.be

